

**AR Prefecture**063-216303537-20230609-2023\_06\_32-DE  
Reçu le 13/06/2023**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
de Saint Germain l'Herm**

## Nombre de Conseillers

- en exercice	10	L'an Deux Mille vingt-trois, le 9 juin à 20 h 30
- présents	08	Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué
- votants	08	s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
- absents	02	séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, maire
- exclus	0	

Date de convocation : 05 juin 2023      Date d'affichage : 05 juin 2023

Présents : CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel  
RANGLARET Dominique, ROMEAS Daniel, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette  
Absents excusés : BLANC-PAGET Paule, BLANCHARD Pierre  
a été nommé secrétaire : Jacques THABOUILLOT

**Délibération n° 32 - 2023****Objet : prise en charge frais d'obsèques**

Suite au décès de M. Pio Luigi LENDARO, domicilié à la maison de retraite de Saint Germain l'Herm, sans filiation connue à ce jour, conformément à l'article L2213-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à la collectivité de prendre en charge les frais inhérents à l'inhumation.

Il est proposé au Conseil Municipal d'imputer sur le budget du CCAS, au compte 6525 la somme de 2 321.00 € correspondant aux frais d'obsèques.

Il est nécessaire également de passer les écritures suivantes :

Désignation	Dépenses <sup>(1)</sup>		Recettes <sup>(1)</sup>	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6525 : Frais d'inhumation	0,00 €	2 330,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 330,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-757363 : Etablissements et services rattachés à caractère administratif	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 330,00 €
<b>TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 330,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 330,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 330,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>2 330,00 €</b>		<b>2 330,00 €</b>

**AR Prefecture**

063-216303537-20230609-2023\_06\_32-DE  
Reçu le 13/06/2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents valide la prise en charge des frais d'obsèques et autorise Mme le Maire à passer les écritures ci-dessus détaillées.

Acte rendu exécutoire après le dépôt  
en Sous-préfecture d'Ambert le 12 juin 2023  
et publication ou notification du 12 juin 2023

Le Maire  
Mme Chantal DESGEORGES

